

# LA RECHERCHE DES ORIGINES

DES PERSONNES NÉES AU QUÉBEC  
ET ADOPTÉES PAR DES PARENTS  
DOMICILIÉS AU QUÉBEC

À l'intention des personnes adoptées



Ce document d'information a été produit à partir des travaux du Secrétariat aux services internationaux à l'enfant (SASIE) réalisés avec la collaboration d'Anne-Marie Piché, professeure à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal, et de son assistante de recherche Johanne Thompson-Sweeney, du RAIS-Ressource Adoption, de l'Hybridé, et de Maily Daigle, psychologue. Il a été adapté à la recherche des origines nationales par Noémie Desbois, travailleuse sociale, avec le soutien d'Amélie Poirier Rousseau, coordonnatrice provinciale, chargée d'implantation pour le MSSS du SASIE et du Mouvement Retrouvailles – adopté(e)s – non adopté(e)s – parents.

## ÉDITION

**La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux**

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse : [www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca), section Publications.

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Dépôt légal – 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-97354-6 (PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2024

## Qu'est-ce que la recherche des origines ?

---

La recherche des origines est une démarche entamée par une personne adoptée pour obtenir des informations sur son passé avant le processus de l'adoption<sup>1</sup>. Les motivations et les objectifs de cette recherche sont variables et différent d'une personne à l'autre.

Par exemple, en entreprenant cette démarche, une personne adoptée peut vouloir trouver des réponses à ses questions sur son histoire avant l'officialisation de son adoption, avoir des détails sur ses antécédents médicaux, savoir à qui elle ressemble ou vouloir prendre contact avec sa famille d'origine.

La démarche de recherche des origines est propre à chaque personne, laquelle peut la réaliser de la manière qui lui convient. Il est important de :

- vivre sa recherche à son rythme ;
- s'écouter ;
- identifier et déterminer ses motivations et ses limites, non seulement avant, mais tout au long de la démarche ;
- se faire accompagner dans la démarche, selon ses besoins.

La démarche de recherche des origines peut prendre plusieurs formes. Certaines personnes vont décider de l'entamer en ayant recours aux services psychosociaux en matière de recherche d'antécédents sociobiologiques et de retrouvailles (ci-après « service antécédents et retrouvailles ») offerts par un établissement ayant comme mission la protection de l'enfance et de la jeunesse.

## Qu'est-ce que le service antécédents et retrouvailles ?

Les établissements ayant comme mission la protection de l'enfance et de la jeunesse sont responsables de donner suite aux demandes de services en matière de recherche d'antécédents sociobiologiques et de retrouvailles des personnes domiciliées au Québec au moment de leur adoption et adoptées par des parents domiciliés au Québec.

Ces services sont balisés par de nombreuses lois, dont la Loi sur la protection de la jeunesse, la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le *Code civil du Québec*, la *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements* et la *Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil*. Les Directeurs de la protection de la jeunesse sont responsables de la conservation permanente des dossiers d'adoption et du respect des règles de confidentialité.

Le service antécédents et retrouvailles a le mandat d'accompagner les personnes qui en font la demande en leur fournissant un sommaire de leurs antécédents sociobiologiques (histoire d'adoption), en divulguant l'identité des personnes recherchées en cohérence avec ce qu'autorise le cadre légal au Québec et en soutenant leur préparation dans le cadre de retrouvailles<sup>ii</sup>. Pour ce faire, le service antécédents et retrouvailles effectuera la recherche et la localisation des personnes concernées par la demande.

Il offre également de l'accompagnement sur le plan psychosocial tout au long de la démarche, de l'information sur les droits et les responsabilités, ainsi que des références vers des services de soutien et d'intervention, au besoin.

Les personnes peuvent, de façon complémentaire ou indépendante des services offerts par le service antécédents et retrouvailles, utiliser différents outils, moyens ou ressources, comme les services des associations offrant du soutien aux personnes adoptées et à leur famille, les intermédiaires de recherche<sup>iii</sup>, les tests d'ADN, les sites de généalogie et les réseaux sociaux.

## **Quels sont les services offerts par les services antécédents et retrouvailles ?**

---

### **L'obtention du sommaire des antécédents sociobiologiques (histoire d'adoption)**

Le sommaire des antécédents sociobiologiques constitue un résumé du dossier d'adoption. Selon ce que la loi autorise à divulguer au moment de sa rédaction, le sommaire contient des renseignements qui sont extraits de différents dossiers administratifs ou judiciaires ayant trait à l'adoption de la personne. L'identité des personnes figurant dans le dossier d'adoption est confidentielle et ne peut être incluse dans le sommaire, à l'exception du nom et du prénom d'origine de la personne adoptée, si disponible.

### **La divulgation d'identité**

Selon les dispositions légales prévues, une personne adoptée peut obtenir ses noms et prénoms d'origine, ainsi que ceux de ses parents, de ses grands-parents et des membres de sa fratrie d'origine, à moins qu'un refus y fasse obstacle et si ces renseignements sont disponibles. Le cas échéant, le service antécédents et retrouvailles prend contact avec la personne recherchée pour l'informer de la divulgation de son identité.

## **L'obtention d'une copie de l'acte de naissance primitif et des jugements ayant trait à l'adoption**

Selon les dispositions légales prévues, une personne adoptée peut obtenir la copie de son acte de naissance primitif et des jugements ayant trait à son adoption.

### **Les retrouvailles**

Les retrouvailles ont lieu lorsque la personne adoptée et au moins un membre de sa famille d'origine établissent un contact. Elles peuvent se dérouler à distance ou en personne. Souvent, les personnes concernées vont échanger par divers moyens (appel téléphonique, courriel, visioconférence, lettre, etc.) pour apprendre à se connaître avant de se rencontrer en personne. Toutefois, selon la législation du Québec, pour que des retrouvailles aient lieu, les personnes recherchées doivent au préalable y avoir consenti. Le service antécédents et retrouvailles peut entamer des démarches pour localiser et contacter la personne recherchée dans le but d'obtenir son consentement aux retrouvailles. La démarche de recherche est effectuée conformément aux lois et normes du Québec, dans le respect de la vie privée des personnes concernées.

## **Comment se déroule une démarche de recherche des origines ?**

---

Quel que soit le moyen utilisé pour entreprendre une recherche des origines, celle-ci peut être parsemée d'obstacles à différentes étapes. Elle peut également être exigeante sur les plans émotionnel et psychologique pour la personne adoptée. En entreprenant une telle recherche, la personne adoptée

doit se préparer à vivre de l'incertitude tout au long de la démarche et à l'issue de celle-ci. La rencontre d'un parent d'origine peut comporter divers enjeux, notamment des différences de valeurs et des écarts socioéconomiques. La personne adoptée peut vivre différentes émotions et certains sentiments, comme de l'appréhension ou la peur du rejet. Il est également possible qu'elle ressente un conflit de loyauté par rapport à sa famille adoptive et à celle d'origine. La recherche des origines peut aussi avoir une incidence sur les membres de la famille adoptive et la famille d'origine.

Avant d'entamer sa démarche, la personne adoptée doit réfléchir à ses motivations, ses attentes, ses limites et aux possibles répercussions pour elle et pour les autres personnes concernées. Il peut être judicieux de se poser les questions suivantes :

- Pourquoi est-ce que je souhaite entamer une recherche des origines ?
- Qu'est-ce que je recherche (ex. : retrouver ma famille, en savoir plus sur moi-même, me réapproprier mon histoire de vie, mieux composer avec mon adoption, connaître mes frères et sœurs) ?
- Quelles sont mes attentes par rapport à cette recherche (ex. : obtenir des réponses à mes questions ; rencontrer ma famille d'origine) ?
- Comment vais-je réagir si je n'ai pas de réponses ou si les réponses que j'obtiens sont difficiles à accepter ?
- Quelles sont mes limites ?
- Ai-je prévu un soutien émotionnel (ex. : amis, famille, accompagnement psychosocial par une association ou par un professionnel ou une professionnelle) tout au long de ma démarche ?
- Comment vais-je discuter de ma démarche avec mes proches ?

La recherche des origines peut être entreprise de différentes façons. Selon le moyen utilisé, sa durée peut être variable, par exemple entre quelques jours à quelques mois. La personne adoptée peut entamer sa recherche, la mettre sur pause et y revenir peu après, beaucoup plus tard ou la cesser complètement, et ce, à tout moment. L'important est de respecter son propre rythme.

### **Est-ce que d'autres personnes peuvent entamer une démarche de recherche à l'égard de l'enfant confié en adoption ?**

Il est possible que les parents d'origine, les grands-parents d'origine ou la fratrie d'origine entament une recherche pour obtenir de l'information sur l'adoption de leur enfant ou de leur proche, ou pour entrer en contact avec ce dernier. La personne adoptée demeure libre de donner suite à ces démarches et ne devrait en aucun temps s'y sentir obligée.

S'il est âgé de 14 ans et plus, le descendant ou la descendante au premier degré d'une personne adoptée décédée peut réaliser la même démarche et obtenir les mêmes services que la personne adoptée aurait elle-même obtenus.

### **L'importance du soutien**

Il peut être plus facile de relever les possibles défis associés à la démarche de recherche des origines lorsqu'on bénéficie de soutien. Celui-ci peut provenir d'un établissement de santé et services sociaux, d'associations, de professionnels et professionnelles, de proches et de la famille, des parents adoptifs ou d'autres personnes adoptées. Ce soutien peut aider la personne adoptée dans ses réflexions, à l'expression de ses émotions et de ses sentiments, ainsi qu'à mieux comprendre les différentes situations qui surviennent.

# LA RECHERCHE DE MES ORIGINES

Mes objectifs, motivations, attentes et limites peuvent évoluer dans le temps.

J'ai la possibilité de faire une pause, de reprendre ma démarche ou d'y mettre fin en tout temps.

## Réflexion sur mes origines

Par exemple : quelle est mon histoire d'adoption? Qui est ma famille d'origine? Quels sont mes antécédents médicaux?

Réflexion sur une éventuelle démarche de recherche des origines

Quelles sont mes motivations?  
Quelles sont mes limites?  
Quels sont mes besoins en termes de soutien?

## Définition de mes objectifs

Par exemple : connaître le nom de mes parents d'origine, connaître mon histoire d'adoption, retrouver ma famille d'origine.

## Faire une demande de service à un établissement ayant comme mission la protection de l'enfance et de la jeunesse

- Sommaire des antécédents sociobiologiques (histoire d'adoption)
- Divulgateion d'identité
- Obtention d'une copie de l'acte de naissance primitif et des jugements ayant trait à l'adoption
- Retrouvailles

## Autres moyens

- Associations
- Intermédiaires de recherche
- Tests d'ADN
- Réseaux sociaux

Chercher de l'information sur mes droits et responsabilités

Faire un bilan de ma démarche

## Voici quelques ressources :

### Services en matière de recherche des antécédents sociobiologiques et de retrouvailles

[Rechercher des informations sur la famille d'origine ou sur l'enfant confié en adoption | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

### Mouvement Retrouvailles – adopté(e)s – non adopté(e)s – parents

[www.mouvement-retrouvailles.qc.ca](http://www.mouvement-retrouvailles.qc.ca)  
1 888 646-1060

### Fédération des parents adoptants du Québec (FPAQ)

[fpaq-adoption.ca](http://fpaq-adoption.ca)  
[fpaq.info@gmail.com](mailto:fpaq.info@gmail.com)  
514 209-3262

### RAIS-Ressource Adoption

[www.rais-ressource-adoption.org](http://www.rais-ressource-adoption.org)  
[info@rais-ressource-adoption.org](mailto:info@rais-ressource-adoption.org)  
438 410-RAIS (7247)  
1 844 410-RAIS (7247)

### Secrétariat aux services internationaux à l'enfant (SASIE)

[rasri@msss.gouv.qc.ca](mailto:rasri@msss.gouv.qc.ca)  
514 492-0467  
1 833 453-0521

### Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

[www.otstcfq.org](http://www.otstcfq.org)  
[info@otstcfq.org](mailto:info@otstcfq.org)  
1 888 731-9420

### Ordre des psychologues du Québec

[ordrepsy.qc.ca](http://ordrepsy.qc.ca)  
[info@ordrepsy.qc.ca](mailto:info@ordrepsy.qc.ca)  
514 738-1223  
1 800 561-1223

### Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

[ordrepsed.qc.ca](http://ordrepsed.qc.ca)  
[info@ordrepsed.qc.ca](mailto:info@ordrepsed.qc.ca)  
514 333-6601  
1 877 913-6601

- i. Ce document d'information s'adresse également aux personnes adoptables mais non adoptées qui souhaitent entamer une démarche de recherche des origines. Une personne adoptable non adoptée est une personne qui a été déclarée admissible à l'adoption par voie judiciaire ou au sujet de laquelle un consentement à l'adoption a été donné, mais qui n'a jamais été adoptée (gouvernement du Québec, 2024, *Guide de pratique professionnelle en matière d'antécédents sociobiologiques et de retrouvailles*).
- ii. Le service antécédents et retrouvailles s'adresse à plusieurs autres catégories de demandeurs. Pour de plus amples renseignements, consultez Québec.ca.
- iii. Les intermédiaires de recherche sont des individus ou des groupes, bénévoles ou non, qui offrent des services et du soutien aux personnes qui recherchent leur famille d'origine.